

La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial

Une avenue à optimiser et à promouvoir

Katie Bérubé et Sophie Gosselin



Mention de source : iStock/Ivanova Natalia

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs-clés de l'économie préoccupe les autorités politiques. À preuve, la ministre de l'Enseignement supérieur a donné en 2021 le mandat au Conseil supérieur de l'éducation (ci-après Conseil) d'examiner le potentiel de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour contribuer à la qualification et à la requalification des personnes, ce qui a donné lieu à l'avis *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir*.

Par sa démarche, le Conseil a élargi son regard sur l'état de la situation de la RAC au collégial. Il propose des pistes de développement afin de poursuivre son essor et d'optimiser son déploiement pour les années à venir. Le Conseil estime qu'il faut considérer la RAC selon une conception émancipatrice, qui favorise le développement des individus afin de maintenir leur engagement dans la vie active et de leur offrir des occasions de développement professionnel.

À la suite d'une mise en contexte de la RAC au collégial, le présent article se concentre sur la synthèse des enjeux mis en lumière par la démarche du Conseil ainsi que sur les recommandations qu'il formule à l'intention des acteurs concernés.

À propos du Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme gouvernemental qui informe les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'état et les besoins de l'éducation et les conseille sur toute question relative à l'éducation. Composé de 22 personnes représentant tous les ordres et secteurs d'enseignement, il est alimenté par plusieurs comités et commissions, dont la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC) qui compte, quant à elle, une quinzaine de membres dont la majorité évolue dans les collèges. En 2022, les travaux de la CERC ont mené à la publication de deux avis du Conseil destinés au collégial : *Formation collégiale. Expérience éducative et nouvelles réalités*¹ ainsi que *La reconnaissance des acquis et des compétences : une avenue à optimiser et à promouvoir*. Cet article constitue une synthèse de ce dernier avis².

¹ NDLR : Voir à ce sujet l'article « Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités » paru dans le numéro d'hiver 2023 de *Pédagogie collégiale* qui présente une synthèse de cet avis du Conseil.

² Le lectorat désireux d'en savoir plus peut consulter l'avis dans son intégralité [cse.gouv.qc.ca/publications/reconnaissance-acquis-collegial-50-0555].

RAC au collégial

Au Québec, la RAC a connu une phase de développement à partir des années 2000, notamment sous l'impulsion d'un avis charnière du Conseil (2000) abordant la question pour tous les ordres et secteurs d'enseignement, lequel a conduit à l'adoption de la Politique gouvernementale pour l'éducation des adultes et la formation continue (Québec, 2002).

Les principes et les corollaires formulés par le Conseil dans son avis de 2000 ont essentiellement été repris dans les cadres ministériels balisant la RAC. Ils postulent que les apprentissages faits dans les cadres scolaires et extrascolaires méritent d'être reconnus quand la personne peut en faire la preuve et qu'en conséquence, les activités de la RAC doivent prendre en compte la nature expérientielle des apprentissages en proposant une méthodologie et un cadre règlementaire adapté. Le Conseil souligne que la reconnaissance des apprentissages informels et expérientiels ne consiste pas à reconnaître l'expérience en soi des individus, mais plutôt les compétences issues de cette expérience.

La RAC au collégial est définie comme « une démarche convenant aux adultes ayant cumulé un bagage significatif d'expériences de travail ou de vie » (MES, 2021b). Elle prend la forme d'une démarche individualisée, structurée selon différentes étapes et ayant la diplomation comme finalité.

La RAC n'est pas limitée au collégial : d'autres ordres d'enseignement et acteurs sociaux offrent d'autres formes de reconnaissance. Ainsi, le fait que la RAC au collégial vise uniquement l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ou de l'attestation d'études collégiales (AEC) constitue une prise de position du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), afin de situer la sphère d'intervention de l'éducation parmi l'offre de RAC disponible. Cette volonté gouvernementale de positionner la démarche comme voie qualifiante reconnue a contribué à son essor des 20 dernières années.

Le Conseil observe que la RAC au collégial est abordée timidement dans la *Loi sur les cégeps* et dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), et est principalement associée aux articles du RREC relatifs aux modalités de dispense, d'équivalence et de substitution. Ces deux documents ne font pas explicitement référence à la démarche et n'obligent pas les collèges à organiser un service de RAC pour la mettre en œuvre. Cette rareté des balises entretient une confusion quant à la nature même de la démarche de RAC au collégial souvent réduite, dans les conceptions, au processus de reconnaissance des acquis scolaires.

La démarche de RAC

La démarche de RAC au collégial est réalisée en cinq étapes :

1. La personne candidate s'informe sur la démarche auprès de son collègue ;
2. Elle dépose son dossier de candidature et autoévalue ses compétences ;
3. La candidature est validée par le collègue ;
4. Un ou une responsable évalue les compétences intégrées par la personne candidate au cours de ses expériences de travail et de vie ;
5. Une sanction est délivrée au terme du processus.

Le Conseil estime que la RAC est trop souvent mise en opposition à la formation ou n'est pas considérée comme contribuant à celle-ci. Il est vrai que la RAC est basée sur

la reconnaissance de compétences déjà acquises préalablement et non sur leur développement. Pourtant, elle contribue également à la formation des personnes par des activités préparatoires autodidactes, par la formation manquante ou, plus largement, par l'exercice conduisant à la démonstration des compétences.

État de la situation : quelques données statistiques

Le Conseil note que l'offre de programmes en RAC au collégial a progressé et s'est diversifiée au cours des 10 dernières années. La RAC est désormais offerte dans les 48 cégeps du Québec. Deux centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC), situés aux cégeps de Sainte-Foy et Marie-Victorin, ont comme mandat de soutenir cette offre de service. En principe, la démarche de RAC est ouverte aux personnes tant adultes que jeunes, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Toutefois, elle est offerte à des degrés variables dans les établissements. Principalement utilisée à la formation continue, elle demeure marginale à la formation ordinaire. En se basant sur le dénombrement des codes de programmes, le Conseil constate que la RAC est présente dans 184 programmes répartis dans 13 secteurs de formation³.

L'effectif, comptabilisé à l'étape de la validation de la candidature, est à la hausse depuis 10 ans et se chiffrait à près de 4 000 personnes en 2018-2019⁴. On note une augmentation du nombre de candidatures dans les programmes menant au DEC, même si la RAC vise dans la plupart des cas les programmes conduisant à l'AEC.

La grande majorité des personnes candidates possède le statut de citoyen canadien, quoique la proportion de celles ayant le statut de résident permanent est supérieure à celle d'il y a 10 ans. On dénombre encore peu de personnes autochtones ayant le statut de réfugié reconnu ou de résident temporaire. Enfin, en observant les données depuis 2010, on remarque que les personnes candidates qui amorcent la démarche de RAC sont généralement des femmes de 25 ans ou plus.

Enjeux de la RAC au collégial et recommandations

Le Conseil souligne dans son avis les enjeux à considérer de façon prioritaire et formule des recommandations en ce sens. Il s'appuie sur le cadre de la RAC en vigueur au collégial, l'exploitation d'écrits structurants en matière de reconnaissance des acquis expérientiels, l'analyse de données statistiques disponibles et, particulièrement, la consultation ciblée de spécialistes ainsi que d'organisations et de groupes de personnes impliquées dans la mise en œuvre de la RAC au collégial⁵. Les enjeux sont regroupés en quatre catégories, soit les enjeux de perception et ceux à l'échelle du système de l'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement et des individus.

Enjeux de perception

Confusion, méconnaissance, résistances, préjugés

Un consensus se dégage à propos de l'existence d'un problème de perception entourant la RAC. Présent

dans le discours ambiant du milieu de l'enseignement collégial, il existe également au sein d'organismes partenaires, d'autres ministères et des différents acteurs du marché du travail. Il constitue un enjeu distinct, en raison de son importance cruciale et de ses répercussions sur tous les autres.

Plusieurs continuent à entretenir des perceptions erronées au regard de la RAC : ce serait une façon facile ou rapide d'obtenir un diplôme, elle causerait un déplacement de la population étudiante des programmes d'études vers la démarche de RAC, mettant en péril certains emplois en enseignement, elle serait caractérisée par une lourdeur de la démarche. De telles conceptions peuvent relever d'une méconnaissance, d'inquiétudes, de résistances ou de préjugés. De certains points de vue, elles peuvent être marginales dans les milieux, tandis que, selon d'autres, leur poids est de nature à freiner l'essor de la RAC.

Ce qui est en cause est la valeur perçue de la démarche de RAC, des compétences reconnues et, ultimement, du diplôme qui en découle. Dans les établissements, la Commission des études est désignée comme l'un des lieux à privilégier afin de valoriser le dispositif de la RAC et de fournir l'information utile à sa compréhension.

³ Des tableaux détaillés sur l'offre de programmes se trouvent à la section 3.1 de l'avis.

⁴ Des tableaux présentant ces données selon le cheminement des personnes candidates à la RAC et selon leurs caractéristiques socio-démographiques sont disponibles aux sections 3.2 et 3.3 de l'avis.

⁵ La liste des personnes et des organisations consultées est disponible en annexe de l'avis.

Cette reconnaissance est plus difficile dans les milieux où la RAC est peu développée. Un cercle vicieux peut s'installer : peu de demandes, difficulté à développer de l'expertise, peu d'offres pour des démarches en RAC. Enfin, la responsabilité du MES envers la valorisation de la RAC comme une voie légitime de qualification a été réaffirmée dans le cadre des consultations. Renforcer la valeur de la RAC en la considérant non seulement comme une possibilité, mais aussi comme un droit affirmé dans les encadrements paraît important. Par exemple, le

Conseil note que l'absence de mention du terme dans la *Loi sur les cégeps* et dans les règlements en découlant entretient une confusion quant à la nature même de la RAC au collégial et à son champ d'intervention.

Beaucoup de travail d'information reste à faire afin que la RAC au collégial soit comprise avec justesse, autant au sein des établissements qu'à l'externe. Le rôle structurant du MES en matière d'information et de promotion de la RAC demeure important à préserver et à renforcer.

Renforcer la valeur de la RAC en la considérant non seulement comme une possibilité, mais aussi comme un droit affirmé dans les encadrements paraît important.

Enjeux à l'échelle du système

Accès à des données administratives et à des recherches sur la RAC

La disponibilité de données concernant la RAC à l'échelle du réseau collégial constitue un autre enjeu majeur. De plus, la recherche sur la RAC demeure un domaine relativement jeune qui gagnerait à être soutenu par des subventions octroyées à cet égard. Un système de RAC, à maturité, dispose de données permettant d'évaluer ses services et collabore avec la recherche pour mieux connaître, entre autres, les expériences des personnes pendant ou après la démarche (Bélisle et Fernandez, 2018). Par ailleurs, bien que la démarche de RAC porte sur les compétences, le Conseil observe que les déclarations dans les systèmes ministériels sont toujours associées à des cours, ce qui complexifie la démarche et témoigne d'une intégration inachevée de l'approche par compétences, pourtant en vigueur depuis 1993.

Leadership gouvernemental et partenariats entre les principaux acteurs

L'importance de l'implication du MES au dossier de la RAC au collégial ne fait pas de doute. Il lui appartient de fixer les grandes orientations et d'établir les bases légales et réglementaires du dispositif, son engagement étant primordial au plein essor de l'offre de service. Aussi le Conseil est-il d'avis que le MES doit maintenir son leadership. Le réseau collégial et le MES se trouvent à un moment charnière pour solidifier les bases de leurs contributions respectives et ne pourront pas faire l'économie d'une

réflexion ayant pour objet le partage des rôles et des responsabilités de chacun, dans une perspective de complémentarité des mandats.

Synergie avec le milieu du travail

La RAC n'est pas une panacée pour répondre aux besoins de main-d'œuvre. Toutefois, elle peut servir de levier en la matière en ciblant d'abord les domaines les plus touchés par la pénurie de main-d'œuvre. L'enjeu est de favoriser une compréhension éclairée de son apport, et de mieux circonscrire dans quels cas la RAC peut véritablement soutenir le cheminement en emploi. Le projet en cours dans le domaine de l'éducation à l'enfance⁶ apparaît comme un modèle à renforcer et à étendre pour l'adapter à d'autres domaines en réponse aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs précis. La mise en place des certifications collégiales offertes par les services aux entreprises du réseau collégial public pourrait aussi favoriser la mise à profit des apprentissages faits en contexte non formel et informel.

Enjeux à l'échelle institutionnelle

Positionnement de la RAC au sein des établissements

Souvent, la RAC peine à prendre sa place parmi les priorités institutionnelles, la formation continue et la formation ordinaire évoluant plutôt fréquemment de façon parallèle, chacune accordant la priorité aux enjeux qui lui sont propres. Les choix institutionnels ont des incidences sur le développement de la RAC et contribuent parfois à la perception

d'un service marginal au sein même de l'établissement. Pour favoriser son essor, il serait souhaitable que l'ensemble du personnel des collèges se familiarise avec ce dispositif complexe et spécialisé, dans l'objectif de partager une vision concertée à son égard. La place occupée par la RAC au sein de la structure organisationnelle d'un collège peut contribuer à la valorisation de son apport à la qualification des personnes et à la diplomation au collégial.

Ressources humaines

L'offre de service en RAC est également tributaire des ressources humaines investies dans le processus. Selon les personnes consultées, le recrutement du personnel formé en RAC représente un défi en raison du profil d'expertise requis. Le déploiement de la RAC exige une expertise qui est plus facile à développer lorsque les équipes peuvent s'y consacrer entièrement. Des développements sont notés au cours des dernières années en matière d'offre de formations et de soutien. Par exemple, les CERAC reçoivent une subvention afin de proposer un service-conseil en RAC destinée notamment au personnel professionnel des collèges publics et privés subventionnés.

Développement de l'offre de service

Tous les cégeps offrent dorénavant la démarche de RAC, à des degrés divers. Les candidatures sont concentrées majoritairement dans les centres urbains ; toutefois, l'adéquation entre la taille du collège et le nombre de candidatures n'est pas automatique. Le Conseil note aussi une nette concentration des candidatures en RAC dans quelques programmes⁷. Bien que le nombre de

candidatures à l'étape de la validation ait plus que doublé entre 2010 et 2019, une tendance à la stabilité est observée depuis 2014.

Systèmes d'assurance qualité et harmonisation des pratiques

Des préoccupations ont été soulevées lors des consultations sur les mécanismes en place pour assurer la qualité et la rigueur des démarches de RAC dans chaque établissement et dans l'ensemble du réseau collégial. Les mécanismes d'assurance qualité peuvent être balisés dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ou à l'intérieur d'une Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC). Selon les personnes consultées, la PIRAC a aussi le potentiel de soutenir l'adhésion et la mobilisation institutionnelle autour de la démarche de RAC.

⁶ La présentation de ce projet fait l'objet de la section 2.5 de l'avis.

⁷ Selon les données de mars 2022, 52,2 % des programmes offerts en RAC proviennent du secteur de l'administration, du commerce et de l'informatique, par exemple, les programmes Techniques de bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de l'informatique ou Gestion des ressources humaines. Par ailleurs, 13,6 % sont issus du secteur des services sociaux, éducatifs et juridiques, qui comprend entre autres les programmes Techniques d'éducation à l'enfance, Techniques d'éducation spécialisée et Techniques de travail social.

Enjeux à l'échelle des individus

L'accessibilité à la RAC

L'accessibilité à la RAC peut être compromise par trois facteurs situés en amont de la démarche :

1. La personne doit connaître l'existence de la RAC⁸ ;
2. Elle doit être aiguillée vers le dispositif qui convient le mieux à son parcours scolaire et à son cheminement professionnel ;
3. Elle doit maîtriser certaines compétences nécessaires au succès de la démarche, par exemple posséder un niveau de littératie suffisant.

Les personnes réalisant une démarche de RAC ne sont pas considérées comme étudiantes. Elles ne peuvent pas recevoir des prêts et bourses ou obtenir un permis de travail ou d'études. Par conséquent, la RAC n'est pas accessible aux étudiantes et étudiants étrangers, aux travailleuses et travailleurs temporaires ou aux personnes réfugiées, sauf exception. Le Conseil recommande de favoriser l'accessibilité financière à la RAC pour les plus vulnérables.

Une autre difficulté est liée aux parcours mixtes⁹ et à la formation manquante. L'offre des cours en

cohorte n'obéissant pas aux mêmes paramètres que le cheminement individualisé en RAC, conjuguer les deux entraîne des enjeux organisationnels. La formation à distance est une solution possible à cette difficulté.

Soutien et accompagnement en cours de démarche

Le Conseil souligne l'importance de l'accès, pour les personnes en démarche de RAC, à un soutien et à un accompagnement à toutes les étapes du processus, particulièrement pour les personnes immigrantes (CSE, 2021 ; Dagenais et Langevin, 2016). Les personnes candidates à la RAC peuvent avoir des besoins particuliers en lien, par exemple, avec la gestion du stress ou avec des difficultés ou des troubles d'apprentissage. Même si elles ne sont pas considérées comme étudiantes, les personnes en démarche de RAC doivent avoir accès aux services du collège susceptibles de les appuyer dans leur parcours.

Conclusion

Cet avis, émis en réponse aux préoccupations de la ministre de l'Enseignement supérieur sur la situation actuelle de pénurie de main-d'œuvre, conduit à 21 recommandations pour poursuivre l'essor de la RAC au collégial et optimiser son déploiement pour les années à venir. Entre autres, le

Conseil invite la ministre à encourager la promotion de la RAC, à miser sur le développement de projets spécifiques à certains domaines plus demandés sur le marché du travail, ainsi qu'à offrir des conditions facilitantes tant pour les personnes candidates que pour les employeurs. Il souligne également que la RAC peut avoir le potentiel de répondre à certains besoins de main-d'œuvre, sans constituer une panacée. Pour le Conseil, le recours à la RAC dépasse une utilisation à des fins économiques et en réponse aux besoins du marché du travail. Il renvoie à une conception émancipatrice, qui favorise le développement des individus et leur participation à la société. ■

⁸ Les ressources d'aide à l'emploi sont des partenaires de premier plan afin de mieux faire connaître la RAC au collégial. Dans son avis *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes* (2021), le Conseil a également ciblé l'organisme Accompagnement Québec comme une ressource à encourager afin de mieux joindre cette population.

⁹ Parcours qui conjuguent la démarche de RAC pour certaines compétences du programme d'études et des cours pour d'autres.

Références bibliographiques

Bélisle, R. et N. Fernandez (2018). *Rôle des pratiques en reconnaissance des acquis et des compétences dans la persévérance et la réussite scolaires d'adultes sans diplôme qualifiant*, rapport de recherche préparé dans le cadre d'une Action concertée MESS et FRQSC, Sherbrooke, Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage; Québec, Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

Conseil supérieur de l'éducation (2022). *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, Québec, Le Conseil.

Conseil supérieur de l'éducation (2021). *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*, Québec, Le Conseil.

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, Sainte-Foy, Le Conseil.

Dagenais, C. et A. Langevin (2016). *Reconnaissances des parcours scolaires et expérientiels des personnes immigrantes : pertinence de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au collégial pour un parcours d'intégration réussi*, Montréal, Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences, Cégep Marie-Victorin.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021b). *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation collégiale technique : cadre général, cadre technique*, Québec, Le Ministère, Direction de l'offre de formation collégiale.

Québec (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation.



Katie Bérubé est coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial du Conseil supérieur de l'éducation depuis 2017. Évoluant dans le domaine de l'éducation depuis près de 25 ans, dont 17 pour l'enseignement collégial, elle a entre autres coordonné les travaux conduisant aux avis du Conseil sur les 50 ans des collèges, sur l'expérience éducative étudiante en fonction des nouvelles réalités ainsi que sur la reconnaissance des acquis et des compétences.

conseil@cse.gouv.qc.ca



Sophie Gosselin est agente de recherche et de transfert au Conseil supérieur de l'éducation, où son rôle est de contribuer aux travaux du Conseil et de les faire connaître dans les réseaux de l'enseignement supérieur. Passionnée des collèges, elle a été professeure en histoire et en sciences humaines au cégep et conseillère en enseignement collégial au ministère de l'Enseignement supérieur.

conseil@cse.gouv.qc.ca

La Fédération des
cégeps en soutien
à tous les volets
de l'enseignement
collégial depuis
plus de 50 ans



fedecegeps.ca